



AAAAA-08

PRÉFECTURE DU NORD
05 10 NOV. 2011 05
ARRIVÉE

SGAR
REÇU LE
10 NOV. 2011

Dest.	Att.	Info.
DREAL	K	
EG		K

CR

DIRECTION TERRITORIALE NORD

50, Atrium
Allée de Safed
59777 EURAILLE
www.grdf.fr

DREAL Nord - Pas-de-Calais

Arrivé le 15 NOV. 2011

DIRECTION

A l'attention de Monsieur Dominique BUR
Préfet de la Région Nord Pas de Calais
2 rue Jacquemars Gielée
59000 Lille

Lille, le 28 octobre 2011

DATE :	Attribution	En liaison	Information
Courrier signalé			
DREAL Nord-Pas-de-Calais			
Directeur		X	
B. Bour-Desprez		X	
Ph. Joscht			
Y. Lalaut			
Risques			
PMPP			
ECLAT	X		
Conn. Evaluation			
Transp. Véhicules			
Dépl. Intern. Infr.			
SG			
Communication			
MSPR			
PSI gest.adm.compt.			
PSI juridique			

Nos ref. : SRCAE
Interlocuteurs : Didier COUSIN et Bruno Waterlot
Coordonnées : 03.20.13.51.02 et 03 28 04 99 10

Objet : Contribution GrDF au SRCAE de la région Nord/Pas-de-Calais

Monsieur le Préfet,

GrDF a été invité à apporter ses éléments d'analyse et d'expertise, à contribuer aux échanges et à la construction du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie du Nord Pas de Calais, et à faire part de son avis sur le document rédigé suite aux différents ateliers de travail. Je vous en remercie.

Le réseau de distribution de gaz naturel, propriété des collectivités, est un des outils d'aménagement du territoire et va connaître une évolution majeure de son rôle dans la politique énergétique. Cette évolution est guidée par le déploiement de nouvelles technologies performantes associant gaz naturel et énergies renouvelables à un coût maîtrisé comme les pompes à chaleur gaz, la micro-cogénération, le Gaz Naturel Véhicule... et par les nouvelles perspectives de ressources gazières inscrites dans les lois du Grenelle de l'environnement et notamment l'injection dans les réseaux de biométhane produit à partir des déchets organiques.

Vous trouverez dans le document ci-joint nos remarques ou suggestions sur les orientations qui nous préoccupent. (à savoir AT1, BAT1/2, BAT4, TV3, TM2, AIR3, ENR2, ENR3).

Bruno WATERLOT et Didier COUSIN ont pris contact avec l'équipe d'animation du SRCAE afin d'échanger sur ces enjeux et apporter toutes les précisions utiles lors d'une rencontre à programmer.

Je reste à votre écoute et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur

Philippe LOBERT

DREAL Nord - Pas-de-Calais
Arrivé le 17 NOV. 2011
Service ECLAT - S3



Accordons nos projets

Réponse de GrDF – consultation SRCAE Région Nord Pas de Calais Picardie

Sur l'orientation AT1 (Favoriser le développement local des réseaux de chaleur et de froid privilégiant les énergies renouvelables et de récupération)

Les réseaux de chaleur et de froid ont toute leur place dans le mix énergétique notamment dans les zones à forte densité urbaine.

En revanche, leur intérêt doit être vérifié au cas par cas au regard des choix d'aménagement des collectivités et des contraintes et besoins en énergie exprimés localement.

Il faut en effet préciser que :

- d'une part les investissements à consacrer sont lourds, financés en tout ou partie par les collectivités, et peuvent paraître disproportionnés notamment si l'on tient compte des réseaux de distribution d'énergies déjà existant sur la zone concernée ou à proximité.

- d'autre part, la valorisation des énergies renouvelables et des énergies de récupération peut s'exercer par d'autres vecteurs que le réseau de chaleur (par exemple par l'injection de biogaz issus de déchets organiques dans le réseau de distribution de gaz naturel).

Par ailleurs, dans le cas de réseaux de chaleur alimentés par la biomasse, l'Atelier Energies renouvelables a clairement établi l'insuffisance à ce jour de ressources locales, ce qui limite l'intérêt de généraliser l'outil réseau de chaleur sur la région Nord Pas de Calais et milite pour une analyse préalable de l'existant disponible et des besoins prévus et une gestion coordonnée des réseaux de gaz, d'électricité et de chaleur, complétées des ENR dans une optique de développement durable.

Sur les orientations BAT1 (Achever la réhabilitation thermique des logements antérieurs à 1975 d'ici 2030) et BAT2 (Réhabiliter le tertiaire)

La réhabilitation thermique de bâtiments passe effectivement par le choix et la mise en œuvre de techniques d'isolation efficaces.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'une réhabilitation optimale impose de ne pas séparer isolation et solution énergétique mise en œuvre pour le bâtiment concerné, et de retenir, après analyse, le couple isolation/solution énergétique le plus adapté au besoin et permettant de garantir un bon rapport entre niveau de performance énergétique atteint et coût investi.

Sur l'orientation BAT4 (Favoriser l'indépendance aux énergies fossiles en adoptant des technologies performantes, hors bois)

Pour rendre plus lisible le fait que le choix des chaudières gaz naturel à condensation, qui présentent une haute efficacité énergétique, est une des solutions préconisées d'ici 2020, nous suggérons d'ajouter le qualificatif « à faible rendement » au terme chaudières utilisé dans un des objectifs à l'horizon 2020, ce qui donnerait :



Accordons
nos projets

Réponse de GrDF – consultation SRCAE Région Nord Pas de Calais Picardie

Sur l'orientation ENR2 (Développer le solaire photovoltaïque, en priorité sur toiture)

Même si les panneaux solaires thermiques sont intégrés dans l'orientation BAT6, il nous semble important d'y faire également référence, en tant qu'énergie renouvelable, dans l'ENR2, sur le thème du développement des panneaux solaires photovoltaïque ou thermique suivant les besoins du bâtiment et la solution énergétique globale retenue.

Sur l'orientation ENR3 (Développer la méthanisation des déchets agricoles et ménagers)

De manière à préciser le contexte adapté à une injection de biogaz dans le réseau de distribution de gaz naturel, nous souhaiterions compléter la dernière phrase du contenu de l'orientation :

Le développement de la méthanisation peut s'appuyer mais aussi des besoins de chaleur suffisants, ou, dans le cas d'une injection du biogaz dans le réseau de distribution, à proximité de consommateurs importants de gaz naturel.

L'injection du biogaz issu du Centre de Valorisation des déchets Organiques de Sequedin dans le réseau de distribution depuis juin 2011 constitue une première nationale et prouve la viabilité et tout l'intérêt de ce type de projet.

Ainsi, en remplacement de la première suggestion de mesures nationales complémentaires, faisant référence à l'expérimentation au niveau national de possibilités de valorisation du biogaz par injection directe dans un réseau, nous proposons :

« Poursuivre le développement de différents sites de production de biogaz et, lorsqu'elle est possible et viable, l'injection directe de biogaz dans un réseau »